



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-679-918 du 14/09/2015

### **PERSONNELS INFIRMIERS : COMPETENCE GEOGRAPHIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les infirmiers de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs d'école - Mesdames et Messieurs les IEN premier degré - Messieurs les IA-DASEN - Tout public

Dossier suivi par : Mme DURANT, infirmière conseillère technique du recteur - Service Santé et Social, Tél. : 04 42 95 29 40 - Mme CANDILLER, gestionnaire des personnels infirmiers - DIEPAT 3.01, Tél. : 04 42 91 72 56 Fax. : 04 42 91 70 06

Je vous informe que la liste des postes mixtes d'infirmiers(e) implantés dans les établissements scolaires de l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire 2015-2016 est publiée sur le site académique Internet [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « Personnels » (tout en haut de l'écran d'accueil), puis « Ressources et informations pratiques pour les personnels de l'académie », puis cliquer sur le lien « retrouvez les informations relatives à l'exercice de vos fonctions dans l'académie et aux démarches à effectuer » puis « Personnels de santé ».

Pour chacun des postes, le collège servant d'affectation principale est mentionné en gras ; cette affectation principale est assortie de la liste des établissements scolaires où le personnel infirmier exerce également sa compétence.

Liste des sigles utilisés : ZR = zone de recrutement ; CLG = collège ; EE = école élémentaire ; EP = école primaire ; EM = école maternelle.

Les différentes modifications apportées tiennent compte :

- des créations et des restructurations de postes effectuées à la rentrée scolaire 2015
- de la refondation de l'Education prioritaire entrant en vigueur à la rentrée 2015 (arrêtés publiés sur le site académique Internet [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « Académie », puis cliquer sur le lien « Toute l'actualité ». Préciser dans recherche la catégorie « actualité », le mois « février », l'année « 2015 » puis valider. Vingt articles vous seront proposés dont le 18<sup>ème</sup> : « [Arrêtés portant sur l'Education prioritaire à la rentrée 2015](#) ». Cliquer sur le lien.)
- La sectorisation des collèges

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*